



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

MAIRIE

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 06 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

S²LO

ID : 033-213301435-20260317-DC2026_05-DE

Décision du Maire n° DC2026-05

Mardi 17 Mars 2026

DECISION RELATIVE A LA PASSATION D'UN AVENANT AU CONTRAT AUPRES DE API RESTAURATION

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-10 portant sur les délégations du conseil municipal au Maire de certaines de ses attributions,

Vu la décision n° DC2025-18 du 22 septembre 2025,

DECIDE

ARTICLE 1 - De signer un avenant prolongeant la durée du contrat prestations livraison de repas souscrit avec la société API Restauration. Cette prolongation porte sur la période du 30 Mars au 03 Avril 2026 inclus pour le restaurant scolaire de l'école Gustave Eiffel afin d'assurer le repas des élèves et des enseignants à l'école sur cette période.

ARTICLE 2 - Les autres articles de la décision n° DC2025-18 restent inchangés.

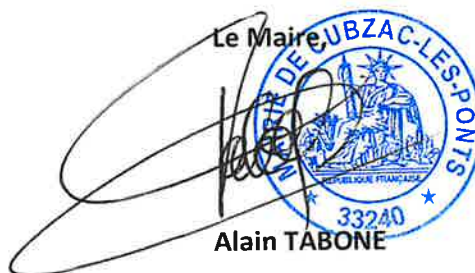
ARTICLE 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 - Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de BLAYE,
- Aux intéressés.

et portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Maire,



Alain TABONE